



Prime de Noël CDD 7 mois.

Par **Mathieu22**, le **26/11/2015** à **16:25**

Bonjour,

J'ai vu que le sujet est déjà présent sur le forum mais je n'ai pas trouvé la réponse à mon problème .

Je me permets de le poster ici.

J'ai un CDD du 01/02/2015 au 30/09/2015

Suite à un renouvellement du 01/10/2015 au 30/11/2015.

La société applique la prime de Noël pour tous ces salariés .

J'aimerais donc savoir si je suis en droit de la réclamer également et si il me doivent 100% de cette prime ou bien si elle sera calculée au prorata de ma présence dans l'entreprise durant la période de mon CDD.

Merci pour vos réponses.

Mathieu

Par **morobar**, le **26/11/2015** à **17:53**

Bonjour,

Vous avez le droit de demander les conditions d'attribution de cette prime

Vous avez le droit de vérifier ainsi s'il s'agit d'un usage ou d'une libéralité.

Avec ces renseignements vous pourrez le cas échéant vérifier (ou faire vérifier) votre éligibilité à cette prime.

Mais ne partez pas du principe que forcément vous devez avoir quelque chose. A ce stade de votre exposé ce n'est pas encore vrai.